



M. ABDERAMANE HASSANE ADOUM
CHEF DU CANTON MASSALAT
RÉGION DU BATHA



M. Abderamane Hassane ADOUM est depuis 2009 le chef de canton Massalat, situé dans la région du Batha. D'après le recensement de 2015, 15.000 personnes vivent dans ce canton. Titulaire d'un brevet d'enseignement agricole, avant de devenir chef de canton en succédant à son père il a été agent vulgarisateur et ensuite chef sous-secteur à l'Office National de Développement Rural (ONDR).

Au niveau du canton dirigée par M. ADOUM, 14 seuils d'épandage ont été construits entre 2016 et 2018 dans le cadre du Programme de Gestion des Eaux de Ruissellement dans le Tchad Sahélien (GERTS), financé par la Coopération Suisse et mis en œuvre par GIZ International Services. Les bénéfiques issus de ces seuils constituent des avancées importantes dans la vie des populations, comme témoigné par le chef de canton.



M. Abderamane Hassane ADOUM

« Je suis très content, car le programme GERTS est venu dans le Batha en passant par la porte de mon canton, c'est une fierté pour moi ! Cette fierté n'est pas restée en moi seulement, mais elle est aussi à la population tout entière. L'équipe de GERTS nous a impliqué avant même le démarrage du projet, on nous a expliqué les objectifs du projet, et on a échangé les idées. Nous avons travaillé ensemble pour la préparation des travaux de construction. On nous a fait comprendre les avantages des seuils d'épandage qu'on allait construire pour les populations. Cette démarche, elle est bonne, car avant de faire quelque chose il faut en faire comprendre l'utilité aux bénéficiaires.

La population est contente du fait que ce projet est venu investir dans nos localités en construisant des ouvrages. Elle est contente aussi du fait que dans le cadre des chantiers des seuils il y a eu du travail. En effet, comme prévu dans le cadre de GERTS, les entreprises peuvent amener des ouvriers spécialisés, mais les manoeuvres sont recrutés sur place. Des jeunes ont travaillé, des femmes aussi ont travaillé ; ils ont reçu de l'argent en contrepartie de leur travail, ce qui leur a permis d'initier d'autres activités, tels l'élevage et le commerce. Et si aujourd'hui le travail est là, le problème de la faim sera banni et il n'y aura pas d'exode rural ! Les bénéfiques apportés par les seuils d'épandage sont nombreux.

D'abord, on a désormais deux saisons pour faire de l'agriculture, la saison de pluie mais aussi la contre-saison pour faire du maraîchage, qu'on ne faisait pas avant. On a aussi constaté l'augmentation de la production : dans un champ, par exemple, on est passé de 8 à 27 sacs de mil récolté ! L'eau emmagasinée dans les ouvrages a servi aux animaux et à la population. Les animaux se sont engraisés et il

y a aussi eu augmentation de la production laitière. A Amsouyoufa il y a même eu des poissons au niveau du wadi (rivière). Compte tenu de tous ces changements intervenus grâce aux seuils d'épandage, il y a beaucoup d'espoir des tous les côtés : agricole, pastoral, environnemental et socio-économique. Ces changements permettent d'alléger les souffrances des populations !



Paysage du canton Massalat



Paysage du canton Massalat

Les populations sont conscientes des avantages des seuils, raison pour laquelle elles vont veiller à bien entretenir les ouvrages afin de garder ces avantages. Les seuils, c'est leur propriété ! Les Groupements de Gestion des Ouvrages (GGO) vont veiller sur les seuils pour assurer leur pérennité. Avant que les GGO ne soient mis en place et formés, il y a eu une sensibilisation, qui a permis à la population entière de comprendre le bien fondé des ouvrages. J'ai confiance aux GGO car ils ont été formés et je pense qu'ils ne vont pas faillir à leur mission. La première année, lorsque l'un des ouvrages a cédé, ils m'ont saisi directement et j'ai informé le projet, qui a à son tour saisi l'entrepreneur. C'était pendant la période de garantie donc l'entreprise est intervenue pour procéder aux réparations nécessaires. De mon côté, tout comme le sous-préfet, j'ai participé à l'établissement de la convention locale, à travers laquelle on assure la gestion des seuils. Et je vais intervenir en cas de besoin pour appuyer la résolution d'éventuels conflits ».

© *Silvia Testa 2018*